

# Le CCAS de Lambersart



## Un CCAS, qu'est-ce que c'est ?

- . Un lieu d'accueil et d'écoute
- . Un lieu d'informations
- . Un lieu pour être accompagné et aidé



## Le CCAS s'occupe des personnes qui habitent à Lambersart :

- . Des enfants
- . Des adultes
- . Des personnes âgées
- . Des personnes en situation de handicap

**C.C.A.S**  
DE LAMBERSART



## Adresse du CCAS :

145 rue de la Carnoy - Parc de l'Hôtel de ville  
59130 LAMBERSART

03 20 08 44 60

mail : [ccas@ville-lambersart.fr](mailto:ccas@ville-lambersart.fr)

Site internet : [www.lambersart.fr](http://www.lambersart.fr)



## Horaires

	matin	après-midi
Lundi	9h à 12h30	13h30 à 17h
Mardi	9h à 15h	
Mercredi	9h à 12h30	13h30 à 17h
Jeudi	9h à 12h30	13h30 à 17h
Vendredi	9h à 12h30	fermé

## Pour venir au CCAS :

**Arrêt de métro** : Ligne 2 - Pont Supérieur

**Arrêt de bus** : Ligne 10 - Hôtel de Ville

**Arrêt de bus** : Ligne 76 - avenue du Maréchal Foch



2

10

76

### 2 entrées :

- . 145 rue de la Carnoy à Lambersart
- . 19 avenue Georges Clemenceau à Lambersart

## Le CCAS, c'est quoi ?

### L'accès aux droits :

- . informer sur les droits
- . faciliter les démarches pour que je puisse avoir des aides

Le CCAS propose des aides lorsque j'ai des difficultés financières

Une assistante sociale peut m'aider quand j'ai des difficultés dans ma vie de tous les jours

### Pour les enfants :

- aide pour payer un séjour scolaire
- aide pour ouvrir des droits MDPH pour mon enfant (AEEH, PCH)



### Pour tout public :

- **la santé** : le CCAS m'aide à faire des demandes auprès de la Sécurité Sociale
- **la domiciliation** : si je n'ai pas d'adresse je peux recevoir mon courrier au CCAS
- **l'aide au logement** : le CCAS m'informe et m'oriente sur le logement
- **les aides familiales** : le CCAS m'aide pour avoir des aides financières
- **des aides alimentaires**
- **des aides pour m'aider à payer mes factures** : d'énergie et d'eau
- **utiliser internet** : sur l'ordinateur qui est à ma disposition au CCAS
- **si je suis malvoyant ou non-voyant** : me déplacer à pied sur Lambersart et en métro sur le réseau lillois grâce à une télécommande (carte d'invalidité ou justificatif d'invalidité obligatoire)





## Pour les personnes en situation de handicap :

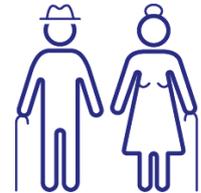
- **MDPH** : le CCAS m'aide à faire mon dossier

- **l'autonomie et le maintien à domicile** : pour être aidé et continuer à vivre chez moi

- **le registre communal** : si je vis seul, je peux demander à être inscrit sur une liste.  
Je serai contacté en cas de crise exceptionnelle.

Une crise exceptionnelle c'est par exemple quand il y a une canicule ou une catastrophe

- **une aide pour me déplacer** : uniquement sur Lambersart grâce à la navette du CCAS avec l'achat d'une carte



## Pour les personnes âgées :

- **le portage des repas à mon domicile** : si j'ai des difficultés pour me faire à manger (certificat médical obligatoire si j'ai moins de 70 ans)

- **l'autonomie et le maintien à domicile** : le CCAS m'aide à continuer à vivre chez moi

- **Le CCAS m'informe et m'oriente sur les maisons de retraite**

- **le registre communal** : si je vis seul, je peux demander à être inscrit sur une liste.  
Je serai contacté en cas de crise exceptionnelle.

Une crise exceptionnelle c'est par exemple quand il y a une canicule ou une catastrophe

- **le portage des repas à mon domicile** : si j'ai des difficultés pour me faire à manger (besoin d'un certificat médical si j'ai moins de 70 ans)

- **une aide pour me déplacer** : uniquement sur Lambersart grâce à la navette du CCAS avec l'achat d'une carte

## Animation :

Le CCAS propose des animations pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap comme la marche nordique, les sorties à la mer...

D'autres sorties sont proposées tout au long de l'année aux Lambersartois.

Pour tout renseignement contacter le CCAS